Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20260730-DVPVC2026_519-DE

DÉCISION DU MAIRE

Prise en vertu de la délégation donnée
par le Conseil municipal du 11 juin 2020
(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Convention entre la Ville de Redon et l'association Family Jewels Production dans le cadre de la programmation des Confluences d'été 2026

La Ville de Redon, représentée par son Maire, Monsieur Pascal Duchêne, agissant en vertu de la délibération n° 2026-13 du Conseil Municipal du 8 avril 2026,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,
Vu la délibération n°2022-110 en date du 15 décembre 2022 relative au Projet Patrimoine et Culture,
Vu l'avis favorable de la commission Culture, Patrimoine et Tourisme en date du 11 février 2026 ;

Considérant le projet patrimonial et culturel de la Ville de Redon qui vise à définir une programmation culturelle dans le cadre des concerts « cartes blanches » lors des Confluences d'été qui se déroulent traditionnellement chaque année durant l'été ;
Considérant la demande de l'association Family Jewels Production d'organiser un évènement « Ile Fest » le vendredi 7 Août 2026 ;
Considérant que cet évènement a pour vocation de promouvoir la scène rock pour tous ;
Considérant que cet évènement s'appuie sur une programmation dont le choix revient aux membres de l'association Family Jewels Production ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver et signer la convention, telle qu'annexée à la présente décision.

ARTICLE 2 : que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal de la Ville de Redon.

ARTICLE 3 : que la présente décision est transmise à Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine au titre du contrôle de légalité.

À Redon, le 30 juillet 2026
Pour Le Maire et par subdélégation
Benoit Quélard
2ème Maire-Adjoint

MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)